

## ÉVALUATIONS D'AGENCES D'ASSURANCE QUALITÉ ET VISITES D'APPUI DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE HAQAA2

### FORMATION ET SESSIONS DE PRÉPARATION À L'INTENTION DES EXPERTS

#### Groupes de travail parallèles sur l'analyse d'un RAE

#### RAE pour l'évaluation de l'ANAQ-Sup (chapitres 4 et 5)

##### CHAPITRE 4 : HISTORIQUE, PROFIL ET ACTIVITES DE L'ANAQ-SUP

##### 4.1. Historique et profil :

L'ANAQ-Sup est créée par le décret 2012-837 du 07 août 2012 dans un contexte de l'enseignement supérieur marqué par :

- la naissance d'un large éventail de fournisseurs de l'enseignement supérieur (institutions publiques, privées ou transfrontalières, organismes d'enseignement à distance) ;
- l'appauvrissement de la qualité des institutions publiques à cause, généralement, de contraintes économiques ;
- l'augmentation considérable de la mobilité professionnelle, intimement liée à la croissance des processus d'intégration régionaux et internationaux, qui requiert que soient reconnus les diplômes et les acquis de formation.

L'ANAQ-Sup est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle administrative et technique du MESRI et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances.

Elle est une agence d'accréditation de programmes de formation, d'Ecoles doctorales, et d'évaluation des EES en vue de leur habilitation à délivrer des diplômes. A ce titre, l'ANAQ-Sup vise :

- le développement de la culture de l'évaluation et de l'AQ ;
- l'amélioration continue de la qualité des EES et de leurs programmes de formation ;
- le témoignage du niveau de qualité des EES et de leurs programmes de formation.

##### 4.2. Activités de l'ANAQ-Sup :

Les activités de l'ANAQ-Sup sont regroupées en sept (07) programmes ci-dessous.

##### Programme 1 : Fonctionnement et gestion :

Ce programme met l'accent sur :

- le fonctionnement des organes de gouvernance que sont le Conseil d'Administration (CA) et le Conseil Scientifique (CS) qui se réunissent au moins trois fois par an ;
- l'élaboration de documents de gestion ;
- l'affirmation et la consolidation de l'identité de l'ANAQ-Sup ;
- l'environnement numérique de travail.

##### Programme 2 : Elaboration, validation et partage des outils d'évaluation :

Depuis sa création, l'ANAQ-Sup a élaboré, partagé et validé avec les parties prenantes, les outils suivants :

- Guide d'auto-évaluation ;

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:

- Guide d'évaluation externe ;
- Référentiel d'évaluation des institutions ;
- Référentiel d'évaluation des programmes ;
- Référentiel d'évaluation des programmes de médecine et sciences de la santé ;
- Référentiel d'évaluation institutionnelle de formation à distance ;
- Référentiel d'évaluation de programme de formation à distance ;
- Carnet de visite ;
- Grilles d'analyse des rapports (auto-évaluation et évaluation externe)
- Charte d'éthique ;
- Document de recours.

Tous ces documents sont disponibles sur le site web de l'ANAQ-Sup : [www.anaqsup.sn](http://www.anaqsup.sn).

### **Programme 3 : Accompagnement des EES et développement de la culture d'assurance qualité :**

Les différents éléments qui composent le programme sont :

- l'accompagnement des EES publics et privés dans la mise en œuvre de l'Assurance
- Qualité Interne (AQI);
- l'organisation d'ateliers d'information, de partage des outils et des procédures ;
- l'organisation d'ateliers de formation des experts évaluateurs de l'ANAQ-Sup ;
- la contribution à l'amélioration de l'environnement législatif et réglementaire en faveur de l'AQ.

### **Programme 4 : Evaluation institutionnelle ;**

Ce programme prend en charge l'évaluation institutionnelle des EES publics et privés en vue de l'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes. Cette habilitation est accordée aux EES par arrêté du MESRI après une évaluation de l'offre de formation par l'ANAQ-Sup.

### **Programme 5 : Evaluation de programmes ;**

L'évaluation de programmes conduit à l'obtention ou non de l'accréditation. Depuis 2014, plus de 390 auto-évaluations ont été réalisées, dont 317 programmes ayant abouti à une évaluation externe.

### **Programme 6 : Activités internationales et de partenariat :**

Ce programme vise à renforcer la visibilité de l'ANAQ-Sup et à favoriser la mutualisation et le partage de bonnes pratiques au niveau international. L'ANAQ-Sup a, dans ce cadre, participé à de nombreuses rencontres aux niveaux national et international. Elle a noué de nombreux partenariats, notamment avec des agences d'assurance qualité en Europe, en Amérique et avec des partenaires techniques et financiers. (renvoyer une annexe à une annexe qui décline un peu les activités de partenariat)

### **Programme 7 : Production et gestion de la connaissance :**

Des formations et des activités de renforcement de capacités sont régulièrement organisées depuis le début de fonctionnement de l'ANAQ-Sup pour les agents, les membres des organes de gouvernance et les experts externes. On peut citer :

- les voyages d'étude et les benchmarking ;
- les ateliers de formation des experts et agents de l'ANAQ-Sup sur les procédures d'AQE ;
- l'organisation de Colloque et rencontres internationales sur l'Assurance qualité au Sénégal ;
- l'étude sur l'état des lieux sur la professionnalisation des programmes de formation de l'enseignement supérieur avec l'UNESCO (en cours).

## CHAPITRE 5 : ACTIVITES DE L'ANAQ-SUP DANS L'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les activités relatives à l'assurance qualité déjà abordées dans le chapitre précédent peuvent être résumées comme suit :

- la production, la validation, l'appropriation et la mise en œuvre des outils d'évaluation ;
- l'accompagnement technique des établissements dans la mise en place de leur dispositif interne d'assurance qualité et dans les auto-évaluations ;
- les évaluations externes d'établissements, de programmes et d'écoles doctorales ;
- la sélection et la formation des experts externes académiques et professionnels.

Concernant les activités d'évaluation qui impliquent les agents de l'ANAQ-Sup, le Conseil scientifique, les experts externes et les EES, le processus comprend cinq phases :

- la manifestation d'intérêt ;
  - l'autoévaluation du programme ou de l'établissement ;
  - l'évaluation externe réalisée par une équipe d'experts externes, qui a pour objectif de vérifier les informations contenues dans le rapport d'autoévaluation à travers notamment la visite sur site. A l'issue de la visite, les experts rédigent un rapport d'évaluation provisoire qui est soumis à l'établissement pour observations. Le rapport est ensuite finalisé et transmis à l'ANAQ-Sup avec une proposition de décision/avis ;
  - la validation des résultats par le CS ;
  - le suivi des recommandations.
- Pour les détails relatifs à ces différentes phases, voir rubrique 3, de la partie B du chapitre 8.